



# BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

## DES BASSINS NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Point au 20/10/2025

Le présent bulletin répond aux dispositions de l'article 3.7 de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°32-2023-07-31-00004 portant modification de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°30-2021-01-27-010 modifié portant plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne, quant à la nécessaire information continue tout au long de l'année, des services de l'Etat concernés.

## Synthèse

### Etat des débits et des réserves au niveau du Système Neste :

- ▶ **Contexte hydro climatique général** : le temps de la dernière quinzaine est resté calme et sec sur le système Neste, toujours sous l'effet des conditions anticycloniques en place depuis fin septembre. Les températures sont marquées par de fortes amplitudes journalières, et une douceur toujours prononcée, avec régulièrement des maximales au-dessus des 25°C enregistrées à Auch ces 15 derniers jours. Ce dimanche 19/10, une première dégradation pluvieuse balaye la Gascogne, et inaugure une séquence perturbée qui devrait se maintenir toute la semaine, avec des cumuls encore incertains.
- ▶ **Débits naturels de la Neste** : l'absence durable de pluies depuis presque 1 mois a eu pour effet un tarissement marqué des débits naturels de la Neste, qui en moyenne glissante sur 10 jours, se situent actuellement au niveau des minima historiques de la période 1990-2024 (cf. graphique 1).
- ▶ **Réalimentations** : les débits dérivés par le canal de la Neste ont été en moyenne de 3,6 m<sup>3</sup>/s ces deux dernières semaines, valeur stable par rapport aux semaines précédentes. Le retour en vigilance a été officialisé le 11/10 et les réalisations sont désormais conduites pour soutenir à minima les têtes de rivière sur le plateau de Lannemezan, tout en visant un débit objectif global en aval abaissé à 80% du DOE, soit environ 5,6 m<sup>3</sup>/s. Les demandes de lâchers depuis les réserves de montagne sont toujours en cours, oscillant entre 2 et 3 m<sup>3</sup>/s ces deux dernières semaines.
- ▶ **Dérogation Basse Neste** : elle a été utilisée en tout 12 journées jusqu'à présent sur les critères classiques de dérogation (dernier jour d'utilisation : 30/09). En fin de semaine dernière, au vu de la faiblesse des débits de la Neste et de la sollicitation forte des réserves de montagne qui en découle, il a été décidé d'activer le protocole d'accord Garonne Neste Gascogne qui permet d'abaisser le débit en basse Neste, compensé par une augmentation équivalente des lâchers de soutien pour la Garonne réalisés par l'EP Garonne Gascogne affluents Pyrénées. Entre vendredi et dimanche (3 journées donc), il a été utilisé à hauteur de 1 m<sup>3</sup>/s soit l'équivalent de la dérogation Basse Neste.

## ► Remplissage des réserves :

Les taux de remplissage au 20/10 sont les suivants :

- Système Neste : 29 % (hors réserves de montagne), soit -3 points par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (06/10/2025). Le taux de remplissage global des réserves de piémont se situe entre le niveau moyen et le niveau quinquennal sec (cf graphique 4b) ;
- Bassins autonomes : 28 %, en retrait de 2 points par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (06/10/2025) ;

## ► Mesures de gestion 2025 Système Neste

Pour cet été 2025, la finalisation des travaux d'étanchéité en pied du barrage de l'Oule ont nécessité une nouvelle vidange de la retenue, finalisée ce début septembre. Les débits lâchés depuis les réserves de montagne sont limités à 8 m<sup>3</sup>/s à partir de cette date, avec peu de risque que cela soit une contrainte pour l'alimentation du système Neste, d'après les observations historiques.

Lors de la réunion de la commission Neste du 28/05, il a été décidé de :

- valider les quotas d'irrigation 2025 à hauteur de la valeur nominale de 4 000 m<sup>3</sup>/l/s ;
- questionner les modalités de report sur 2025 de « l'expérimentation Gimone 2024 » consistant à tester de nouvelles modalités de tours d'eau sur l'axe Gimone (s'il est nécessaire de mettre en place des tours d'eau).

Compte tenu de la dégradation rapide des indicateurs (ressources stockées et surtout débits naturels de la Neste) sur cette fin du mois de juin, la commission Neste s'est de nouveau réunie le vendredi 04/07. Il a alors été décidé de :

- Réduire les quotas de 15% à 3 400 m<sup>3</sup>/l/s ;
- Demander la possibilité de recourir à la dérogation Basse Neste ;
- Donner mandat au comité technique Neste :
  - pour suivre de manière rapprochée l'évolution de la situation dans les prochaines semaines
  - pour décider de la mise en œuvre de tours d'eau si nécessaire selon les critères de déclenchement de l'arbre de décision
  - et en invitant l'établissement public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens (ancien SMEAG) à participer aux réunions du comité technique Neste, en plus des participants habituels :DDT32 (coordinatrice), DREAL, OUGC, représentant CPI, Maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau et Rives & Eaux.

## Le système Neste a été placé en vigilance le 05/07.

Le comité technique Neste s'est réuni le 22/07. La dégradation des indicateurs réserves de piémont, réserves de montagne et stock global en regard des courbes indicatrices de défaillance a été constatée mais ne se traduisait pas à ce stade par des mesures supplémentaires en application de l'arbre de décision. Au moment de cette réunion, compte tenu du risque annoncé de sous-passement de la courbe de défaillance CR1, mais vues les quelques pluies annoncées et l'avance de 10 à 15j sur les besoins en eau pour l'irrigation, il est décidé de prévoir une nouvelle réunion le 01/08 au format comité technique puis de réunir rapidement la commission Neste si le franchissement de la courbe CR1 se confirme.

La réunion du comité technique du 01/08 a confirmé la réunion de la commission Neste au 07/08. L'avance sur les cultures et surtout la significative baisse des prélèvements annoncée à court terme (semaine du 04 août) a été prise en compte : le constat de la baisse effective ou non des prélèvements au moment des prochaines réunions devra permettre de juger de la nécessité de prendre des mesures de restrictions des prélèvements.

La commission Neste réunie le 07/08 a confirmé le mandat donné au comité technique Neste pour décider lors de la réunion du 12/08 (normalement postérieure à la baisse des prélèvements annoncée) de la mise en œuvre de mesures de restriction. Une communication forte de la part de l'OUGC Neste et Rivières de Gascogne et des chambres d'agriculture devait permettre entre temps d'inciter à une baisse des prélèvements (arrêt des prélèvements sur maïs dont l'humidité

des grains justifie un arrêt définitif de l'irrigation et mise en place de tours d'eau volontaires en 2j/7 à compter du samedi 09/08).

Suite à la réunion du comité technique du 12/08, en l'absence de baisse visible des prélèvements et des réalimentations, et même au contraire puisque les réalimentations ont dû être augmentées, **le système Neste a été placé en alerte renforcée à compter du 16/08, avec tours d'eau 3.5j/7 et abaissement des débits objectifs sur les rivières de Gascogne au-dessus des DCR.**

La situation est suivie de manière rapprochée, avec de nouvelles réunions du comité technique Neste qui se sont tenues le 25/08, le 01/09, le 08/09 et le 29/09.

Lors de la réunion du 08/09, qui a permis de confirmer l'amélioration de tous les indicateurs, il a été décidé de **repasser le système Neste en vigilance à compter du 13/09**, l'application de l'arbre de décision justifiant une levée des mesures.

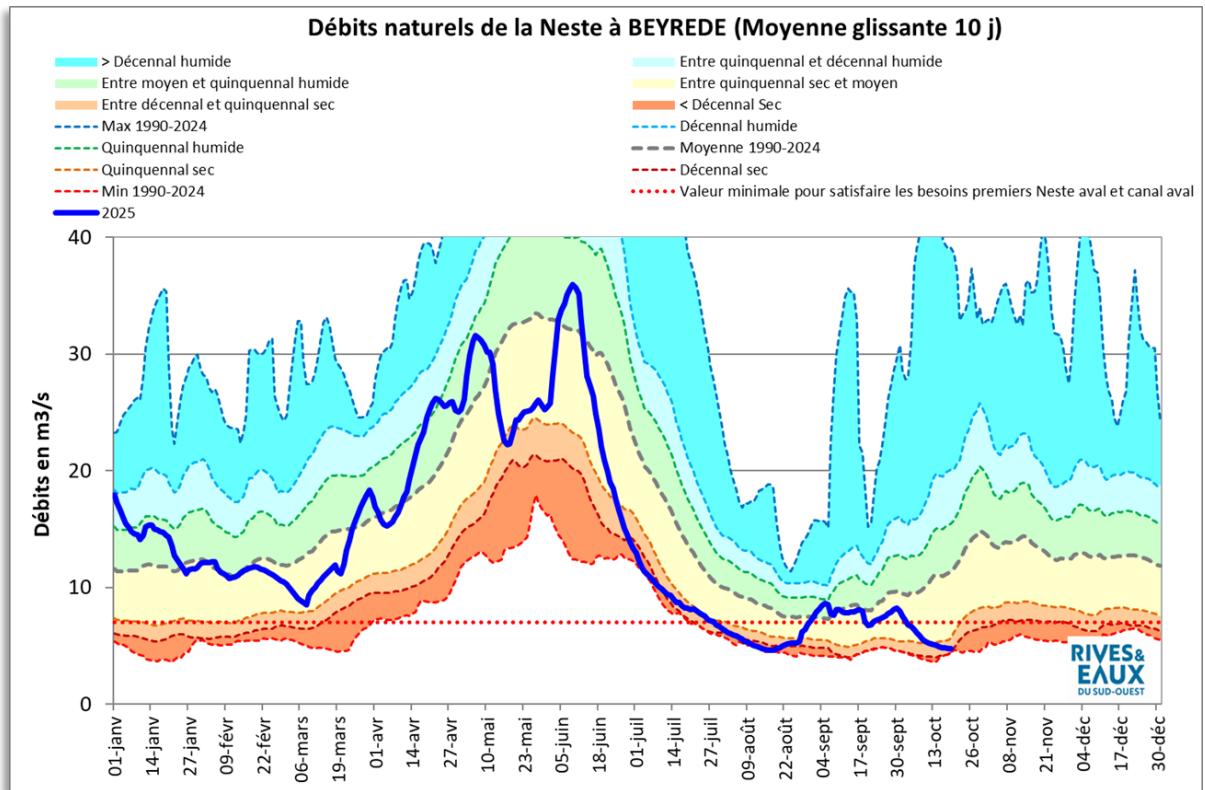
Lors de la réunion du 29/09, avec des indicateurs encore un peu plus favorables, la **levée de la vigilance** a été convenue. A noter que le 1<sup>er</sup> octobre, le système Neste passe en DOE global avec la valeur hivernale, plus haute que la somme des DOE estivaux. Dans ce contexte, il a été admis que le recours à la dérogation Basse Neste serait à éviter.

En l'absence de précipitations, les stocks sont à nouveau en baisse (surtout sur la montagne) depuis ce début octobre et **le retour en vigilance a été officialisé le 11/10**, avec un débit objectif global en aval du système Neste abaissé à 80% du DOE.

# Contexte hydro-climatique

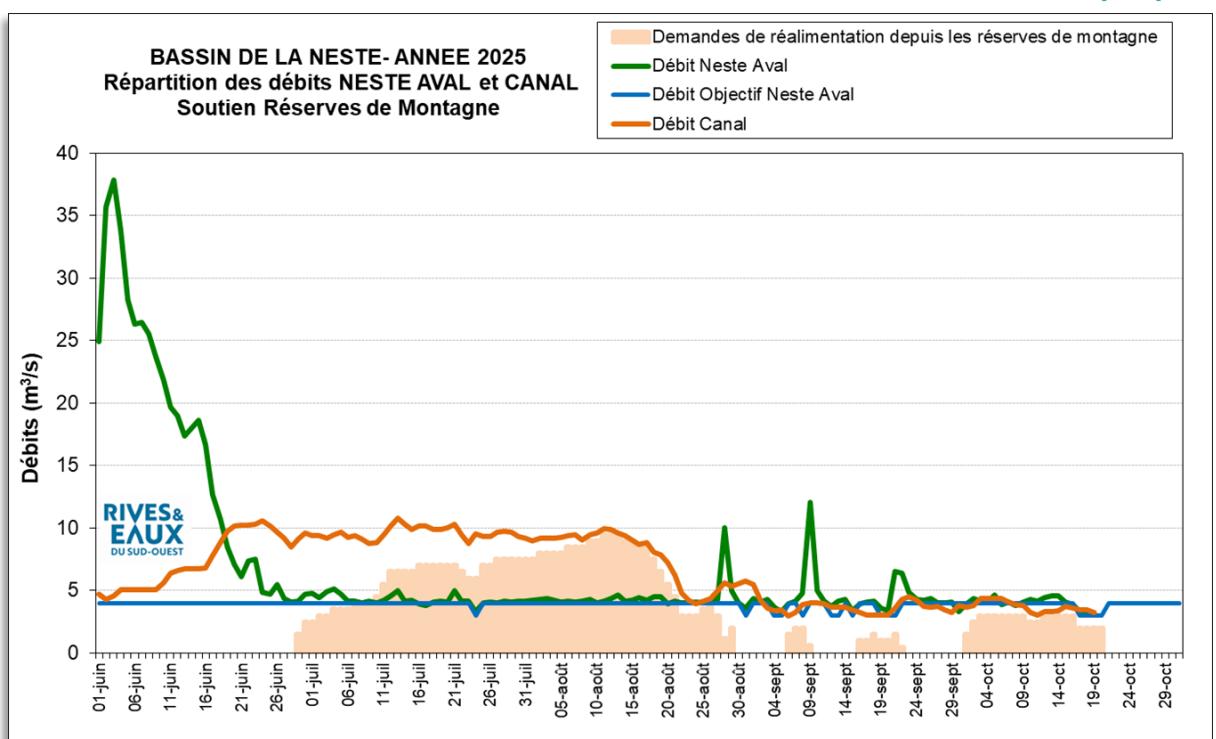
Le [graphique 1](#) présente les débits naturels de la **Neste** à Beyrède exprimés en moyenne glissante sur 10 jours en regard des courbes statistiques.

**Graphique 1**



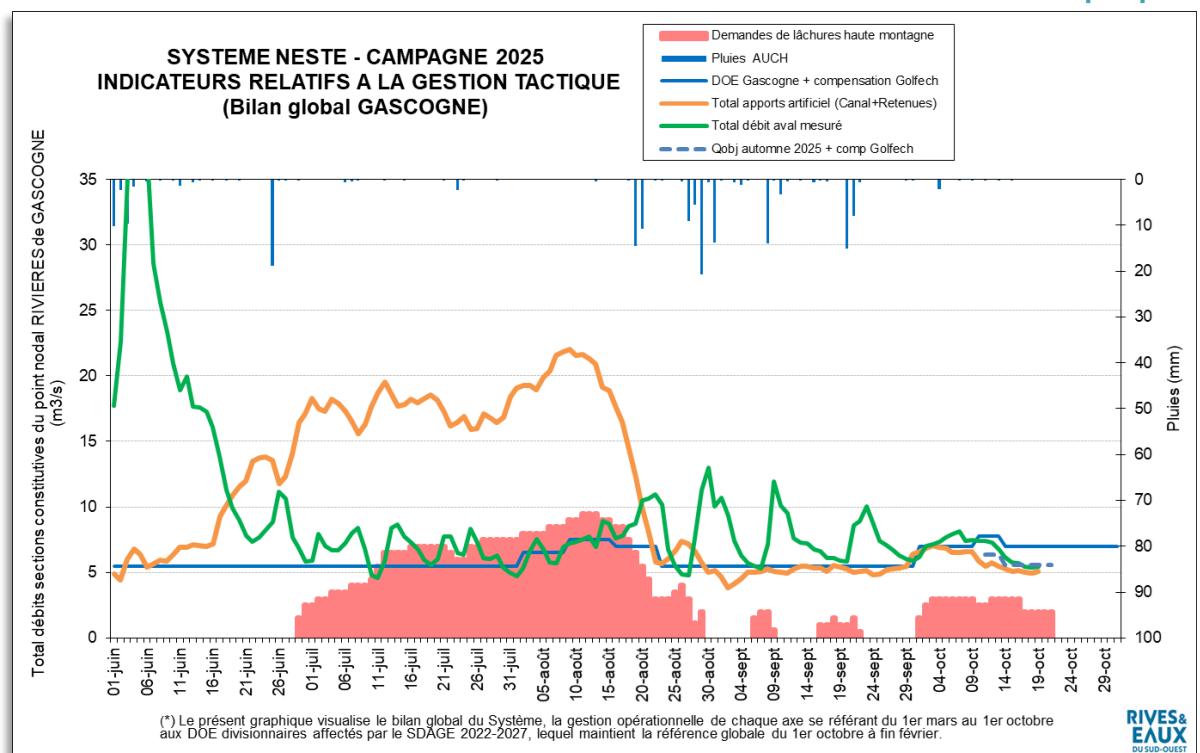
Le [graphique 2](#) présente les débits du canal de la Neste et de la Neste en aval de la prise d'eau.

**Graphique 2**



Le **graphique 3** présente les débits et pluies sur le système Neste.

**Graphique 3**

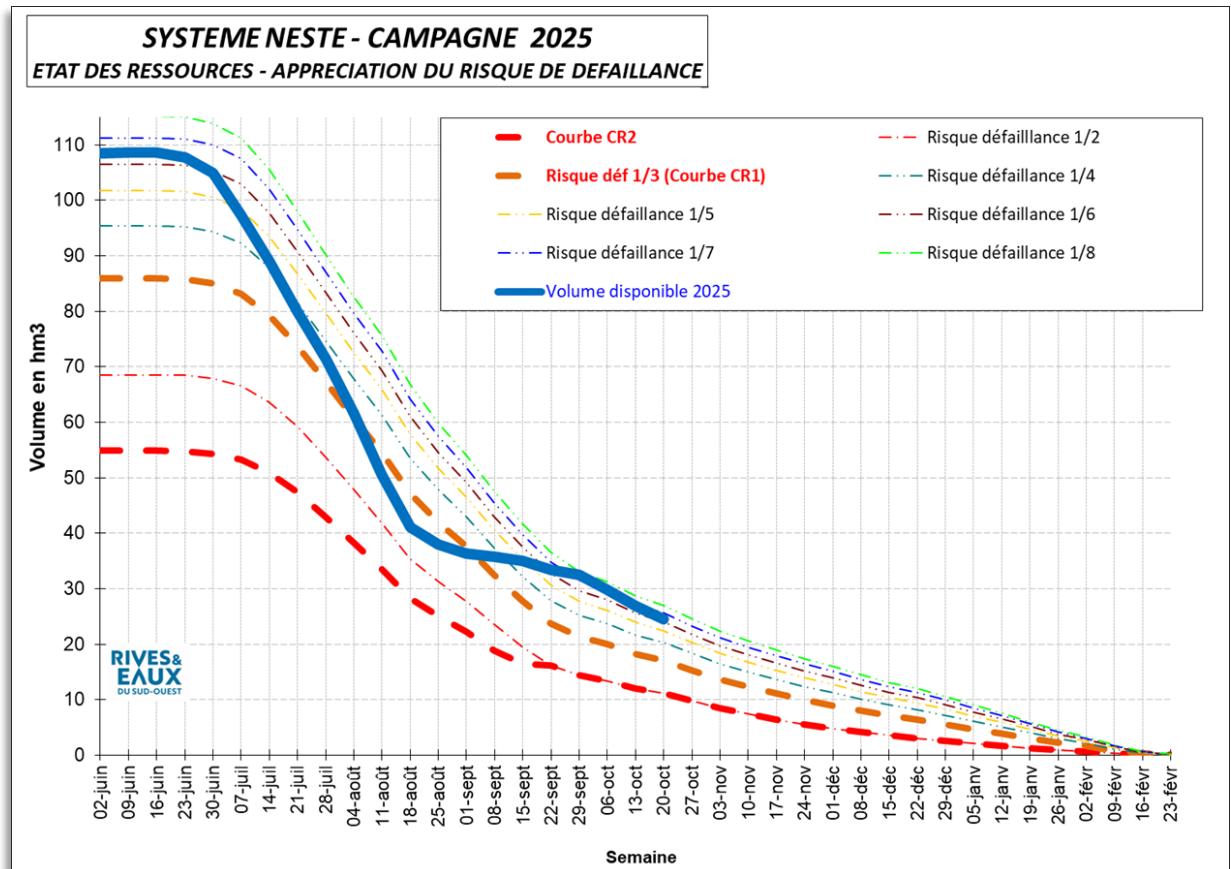


## Système-Neste Evolution des réserves

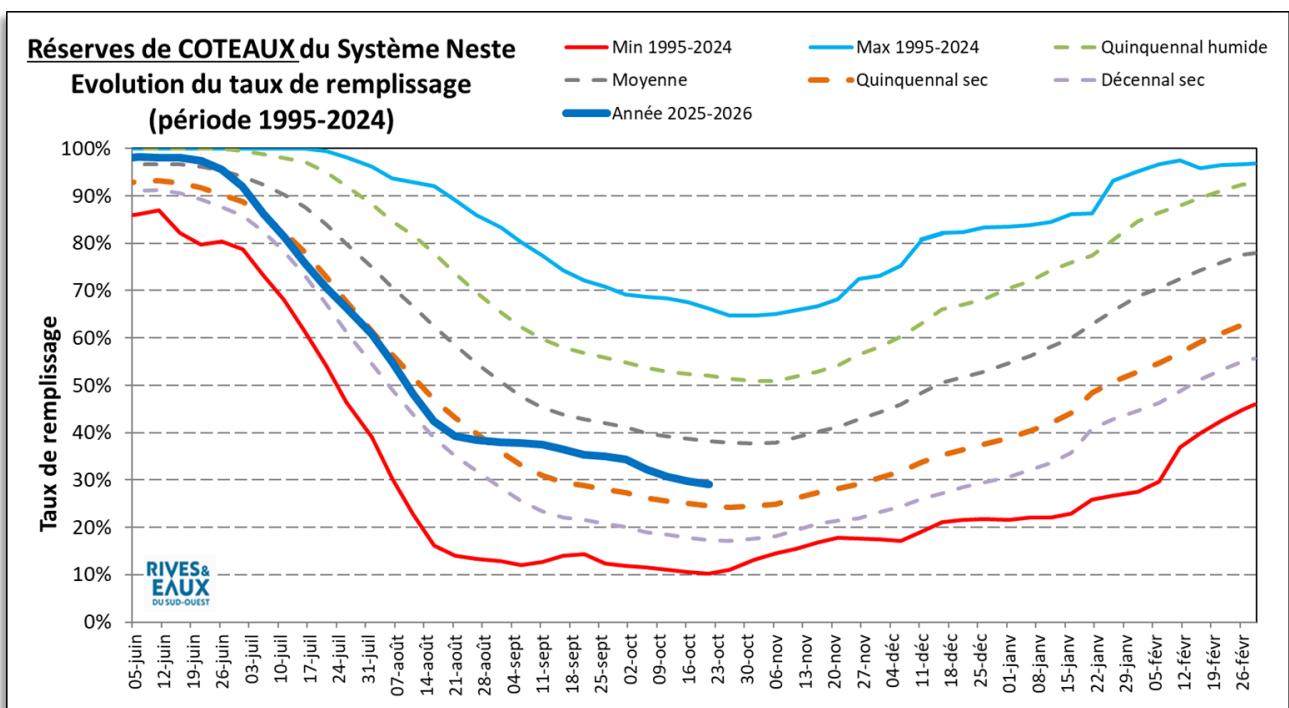
Le **graphique 4a** présente l'évolution des réserves du Système Neste (en stock résiduel cumulé, y compris les réserves de montagne) pour la campagne 2024, en regard des courbes indicatrices de défaillance. Les **graphiques 4b et 4c** donnent un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux global en regard des valeurs statistiques observées pour les réserves de coteaux (graphique 4b) et en volume disponible pour le soutien Gascogne dans les réserves de montagne (graphique 4c).

Le **graphique 4d** montre le remplissage actuel de chaque retenue ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

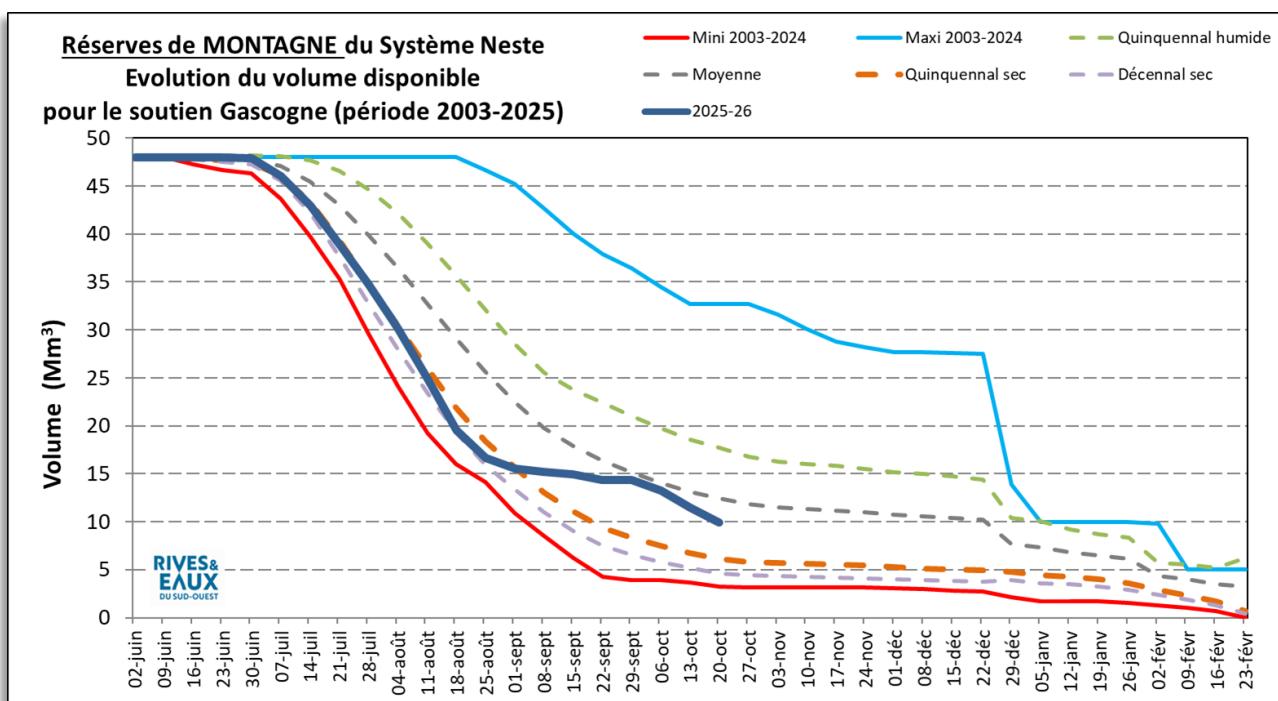
**Graphique 4a**



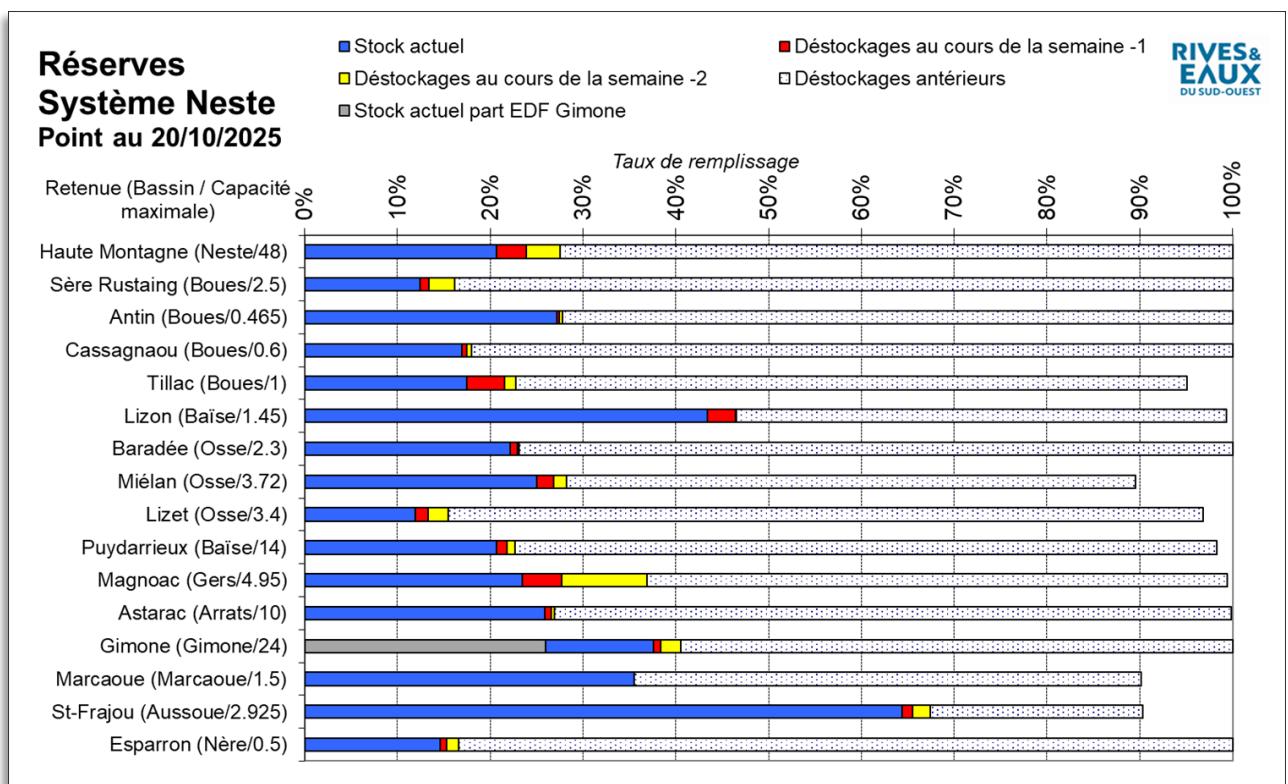
**Graphique 4b**



**Graphique 4c**



Graphique 4d



## Bassins autonomes Etat des réserves

Le graphique 5 donne un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux de remplissage pour les bassins autonomes ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

Graphique 5

